

DECISION N° 006/2024/AICB
Portant réduction des prix de cession des engrais coton
de la campagne 2024/2025

=====

Le Président de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina

- Vu les dispositions du Protocole d'Accord portant cahier de charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso à ses articles 10 et 14 ;
- Vu les dispositions des Statuts de l'Association Interprofessionnelle du Coton du Burkina (AICB) à son article 4 ;
- Vu l'Accord Interprofessionnel amendé du 11 avril 2012 à son annexe relative aux conditions de cession des intrants coton ;
- Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AICB en date du 23 mai 2024 ;

Considérant les différentes subventions intrants exceptionnelles mobilisées en faveur des producteurs de coton conventionnel ;

Considérant les mesures supplémentaires prises par l'Etat visant l'accompagnement des acteurs de la filière coton au titre de la campagne 2024/2025 ;

Considérant la contribution des Sociétés Cotonnières à la subvention des engrais du coton conventionnel de la campagne 2024/2025 en lien avec les mesures supplémentaires d'accompagnement prises par l'Etat ;

DECIDE :

Article 1 : Les prix de cession des engrais du coton conventionnel sont révisés à la baisse et fixés comme suit pour la campagne agricole 2024/2025 :

DESIGNATION	Unité	Prix au comptant	Prix à crédit (7%)
Engrais composés NPKSB	Sac de 50 Kg	17 290 FCFA	18 500 FCFA
Engrais azoté Urée (46% N)	Sac de 50 Kg	17 290 FCFA	18 500 FCFA

Article 2 : La présente décision annule les dispositions antérieures de la décision N°002/2024/AICB relatives aux prix de cession des engrais de la campagne 2024/2025.

Article 3 : Les prix de cession des semences et des insecticides de la campagne 2024/2025 restent inchangés.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 12 juin 2024

 **Le Président,**

Nikiébo N'KAMBI

« Chevalier de l'Ordre du Mérite du Développement Rural »

 **Le Secrétaire Général**

Ousséini TRAORE